



MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

PROCEDURE ADAPTEE

OPERATION

**EFFACEMENTS RESEAUX RUE VENIARD ET RUE DES CANADIENS ET
ECARTS (DU GIRATOIRE AVEC LA RUE LAUNAY CORNU A L'INTERSECTION
AVEC LA RUE DU ROUSSELET, CHEMIN DES VERGERS)**

ECLAIRAGE PUBLIC

DOCUMENT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Vendredi 4 Octobre 2019 à 12 heures

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

Mairie – 3 avenue Charles de Gaulle

61 100 Saint Georges des Groseillers

Tél : 02 33 62 17 90

Tél : 02 33 65 45 82

Mairie-st.georges.groseillers@wanadoo.fr

Maître d'œuvre

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

Mairie – 3 avenue Charles de Gaulle

61 100 Saint Georges des Groseillers

Tél : 02 33 62 17 90

Tél : 02 33 65 45 82

Mairie-st.georges.groseillers@wanadoo.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne le remplacement de mâts d'éclairage public dans le cadre des travaux d'effacements des réseaux

Lieu d'exécution : Commune de Saint Georges des Groseillers, rue Henri Véniard et rue des canadiens et écarts (du giratoire avec la rue Launay Cornu à l'intersection avec la rue du Rousselet, Chemin des Vergers).

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Désignation

- La fourniture de mâts
- La fourniture et la pose du câble, selon les plans fournis
- Fourniture et pose d'une armoire d'éclairage public comprenant 2 départs :
 - Rue Henri Véniard, rue des Canadiens sur départ en mode permanent
 - Rue annexe sur départ en mode semi-permanent
- Raccordement et mise en service de l'ensemble de l'installation.

Descriptif et nombre de mâts :

- **Rue Véniard et Rue des Canadiens: 24 mâts de 9 mètres :**
 - o Mât acier thermolaqué cylindro-conique, diamètre 62, hauteur 9 m hors sol,
 - o RAL gris 7012,
 - o 1 console de type Pyramide simple saillie 1200 avec voile, RAL gris 7012,
 - o 1 lanterne de type TWEET S4, 5 BLS 3, 15 leds, 129 W, répondant à la norme : efficacité lumineuse \leq 1 % (ou, pour les luminaires à lds, URL \leq 3 %, RAL gris 7012,
 - o Boitier de protection classe 2
 - o Calculateur d'abaissement 2 plages, réglable en pied de mât de type CA2P ou similaire.

Désignation

- **Chemin des Vergers : 5 mâts de 4 mètres :**
 - o Ensemble de type BUZZ RAL gris 7012
 - o Mât acier galvanisé thermolaqué de type diamètre 89, Hauteur de feu 4 m,
 - o 1 lanterne type BUZZ leds, répondant à la norme : efficacité lumineuse < 1% (ou, pour les luminaires à led, URL< 3%), RAL gris 7012
 - o Boitier de protection classe 2.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le délai maximum est de **1 mois**

Pour information, le début des travaux est envisagé pour **Janvier 2020**.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par : **MAIRIE de Saint Georges des Groseillers**

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE REPONSE A LA CONSULTATION

Le dossier devra contenir les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation
- Le mémoire technique
- Les Devis Quantitatifs Estimatifs (D.Q.E)
- Le(s) plan(s)

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

6.1 – Négociation

Les candidats sont informés qu'une **négociation est prévue avec les candidats**. Toutefois, et conformément à l'article 27 du décret MP du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation et sans formalités supplémentaires.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

7.1 – Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition sur le site internet de la Mairie de St Georges des Groseillers :

<https://www.stgeorgesdesgroseillers.fr/>

7.2 – Transmission par voie électronique

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique à l'adresse suivante mairie-st.georges.groseillers@wanadoo.fr et portant les mentions :

Offre pour :

ECLAIRAGE PUBLIC – Rue Véniard et Canadiens et écarts

Commune de Saint Georges des Groseillers

Le pli doit contenir les pièces définies dans le présent document et à réception, un récépissé électronique sera transmis et doit parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse mail suivante :

mairie-st.georges.groseillers@wanadoo.fr

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à :

Renseignement(s) administratif(s) et techniques

Commune de Saint Georges des Groseillers

Mairie – 3 avenue Charles de Gaulle

61 100 Saint Georges des Groseillers

Tél : 02 33 62 17 90

Mairie-st.georges.groseillers@wanadoo.fr

8.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Il est demandé aux entreprises de procéder à une visite des lieux.